

Metz, le 26 mars 2009

19

R A P P O R T

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Elément fondamental de la vie d'une ville, le sport est un vecteur de cohésion, d'intégration et joue un rôle éducatif important. Il est un formidable vecteur d'énergie, d'enthousiasme, de fierté et d'identité pour l'ensemble des messins.

Dans cet esprit, la municipalité a décidé de mener une politique sportive plus ambitieuse et de mettre en œuvre un certain nombre d'actions. Ainsi, pour 2009, l'enveloppe globale consacrée au développement du sport et notamment à l'aide apportée au fonctionnement des clubs sportifs messins est en hausse de 7,20 % par rapport à l'année 2008.

Aussi, dans le cadre du crédit inscrit au budget de l'exercice 2009 et après avoir examiné les demandes présentées par les différents clubs sportifs messins en vue d'une participation de la Ville de Metz, la Commission Sports réunie le 24 février dernier propose au Conseil Municipal d'attribuer, pour un montant total de 1 158 590 euros, les subventions suivantes :

- Sport catégorie Elite : 444 200 euros
- Sport catégorie Performance : 385 300 euros
- Sport amateur : 324 340 euros
- Dépenses d'Equipement : 4 750 euros

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante.

MOTION

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

A) SPORT DE HAUT NIVEAU : CATÉGORIE ELITE

- Metz Handball (H2ML)	269 000 € (dont 145 000 € déjà attribués)
- SMEC – Section Tennis de Table	81 000 € (dont 50 000 € déjà attribués)
- ASPTT Metz – Section Tennis	15 000 €
- Alliance Judo Metz	6 200 €
- Cercle d'Echecs Metz Bobby Fischer	16 700 € (dont 7 000 € déjà attribués)
- Metz Triathlon	23 500 € (dont 3 000 € déjà attribués)
- Athlétisme Metz Métropole	32 800 € (dont 10 000 € déjà attribués)

B) SPORT DE HAUT NIVEAU : CATÉGORIE PERFORMANCE

- Rugby-Club de Metz	82 000 € (dont 20 000 € déjà attribués)
- Société des Régates Messines	34 600 €
- Renaissance Sportive de Magny	32 000 € (dont 9 000 € déjà attribués)
- Association Sportive Pouilly/Metz	27 000 € (dont 10 000 € déjà attribués)
- SMEC - Section Volley Ball	8 700 €
- Metz Basket Club	81 000 € (dont 20 000 € déjà attribués)

Un premier versement de 42 700 € sera effectué à la signature de la convention et le solde sera versé dès que le club aura fourni les comptes annuels dûment signés et certifiés.

- SMEC – Section Handball masculin 120 000 €
 (dont 21 000 € déjà attribués)

C) SPORT AMATEUR

- Budokaï de Metz	530 €
- Karaté Club de Metz	4 100 €
- ASPTT Metz – Section Judo	1 250 €
- Association Metz Lorraine Japon	400 €
- Boxing Club Messin	1 500 €
- Boxing Club de Metz	1 500 €
- SMEC - Section Judo	2 600 €
- Club d'Echecs Alékhine	5 500 €
- Ecole Française des Echecs de Metz	2 500 €
- ASPTT Metz – Section Echecs	220 €
- Metz Gym	50 000 €
- Association de Gymnastique Volontaire – Section Seille	220 €
- ASPTT Metz – Section Gymnastique Volontaire	220 €
- Sports de Glace	19 300 €
- Amicale de Pétanque de Metz Magny	420 €
- La Boule Messine	10 300 €
- Metz Pétanque Sablonnaise	1 200 €
- La Ronde Pétanque	7 500 €
- Tennis Club Natation Messine	6 300 €
- Tennis Club de Magny	1 020 €
- SMEC – Section Tennis	9 800 €
- Association Sportive de Badminton de Marly	1 000 €
- Société de Tir de Metz	2 000 €
- Société d'Escrime de Metz	9 400 €
- Entente Sportive Messine	9 700 €
- Amicale du Personnel Municipal – Section Football	7 200 €
- Union Lorraine de Plantières	10 900 €
- Club Omnisports de Metz Bellecroix	10 000 €
- Football Club Metz Devant les Ponts 1 ^{er} versement :	9 000 €
- Metz Magny Handball	2 150 €
- SMEC Handball féminin	5 200 €
- ASPTT Metz – section Basket	2 500 €
- Association Sportive des Cheminots de Metz	9 000 €
- Handi Cap Evasion – Antenne Lorraine	850 €
- Para-Club Sportif de Metz	440 €
- Handisport Metz	1 000 €
- Union Sportive et Loisirs des Sourds de Metz	400 €
- ASPTT Metz	60 000 €
- USEP Moselle (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré)	3 200 €
- Amicale des Pêcheurs du Sablon	930 €
- Metz Plongée Loisirs	1 000 €
- Nautilus Club de Metz	500 €
- Plongée Nature VTT	360 €
- Club de Plongée et de Recherches sous marines de Metz	450 €
- Société de Natation de Metz	16 000 €
- Club Gambetta	1 500 €
- Cercle Club de Yachting de Moselle	5 500 €
- Kayak Club de Metz	22 000 €
- Spéléo Club de Metz	400 €
- Club Touristique Lorrain	520 €

- Nancy Metz à la Marche	800 €
- Les Amis de la Nature	380 €
- Cyclo Club de Metz	480 €
- Billard Club de Metz	700 €
- Amicale de Billard de Magny	250 €
- Association Sportive et de Loisirs de la Police	300 €
- Association Sportive des Sapeurs Pompiers	450 €
- Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopole	1 500 €

D) SUBVENTION D'EQUIPEMENT

- Billard Club de Metz (achat d'un billard)	3 000 €
- Karaté Club de Metz (achat de protections obligatoires en vertu de nouvelles réglementations)	750 €
- Handisport Metz (achat de matériel)	1 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer, le cas échéant, tout document contractuel se rapportant à ces subventions, notamment les conventions à intervenir avec les associations sportives ainsi que le ou les avenants éventuels.

La dépense totale s'élève à 1 158 590 euros.

ORDONNE les inscriptions budgétaires dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Belkhir BELHADDAD